
BUDGET 2020

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

**Communauté de Communes de
la Vallée du Garon**

Parc d'activités de Sacuny
262 rue Barthélémy Thimonnier
69530 Brignais

Tél. 04 72 31 78 72
contact@cc-valleedugaron.fr

La loi du 6 février 1992 portant administration territoriale de la République (loi ATR) a institué le principe d'un débat d'orientations budgétaires préalable au vote du budget primitif, disposition inscrite à l'article L 2312-1 du Code général des collectivités locales (CGCT).

La loi n°2015-991 du 7 août 2015, dite Loi NOTRe, dans son article 107 intitulé « Renforcement de la transparence financière des collectivités territoriales » vient modifier l'article L2312-1 du CGCT sur les règles relatives au débat d'orientation budgétaire.

Il précise notamment qu'un rapport retraçant les informations financières essentielles de la collectivité, doit être présenté aux conseillers communautaires lors du D.O.B., qu'il fasse l'objet d'une délibération spécifique et que ce rapport d'orientations budgétaires (ROB) soit joint au prochain budget primitif et annexé par la suite au futur compte administratif.

Le Président de la Communauté de Communes présente les principales orientations qui vont présider à l'élaboration du budget 2020.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire 2020 et l'ensemble de ses éléments ont été discutés et élaborés en Bureau Communautaire (26 novembre 2019), mais aussi en commission « Stratégie et prospective financière » (6 novembre 2019), et présenté à l'assemblée délibérante, lors de la séance du Conseil Communautaire du 3 décembre 2019.

Quant au budget 2020, il sera présenté et proposé au vote des conseillers lors du Conseil Communautaire du 17 décembre 2019.

I. LES EQUILIBRES FINANCIERS DE 2014 A 2019

Sur la période 2014/2018, les recettes courantes ont augmenté moins vite que les dépenses de gestion. Ainsi, l'autofinancement a diminué. En parallèle, le programme d'investissement a été volumineux au global. De ce fait, l'emprunt pour financer les équipements a été nécessaire à hauteur de 9,5M€.

SYNTHESE : équilibres financiers <i>en milliers d'euros</i>	CA 2014 <i>B Pcpt</i>	CA 2015 <i>B Pcpt</i>	CA 2016 <i>B Pcpt</i>	CA 2017 <i>B Pcpt</i>	CA 2018 <i>B Pcpt</i>
RECETTES COURANTES DE FONCTIONNEMENT	19 847 689	19 972 353	19 864 037	20 416 097	20 653 168
DEPENSES DE GESTION	15 872 772	16 507 797	18 481 411	18 111 194	17 791 806
1- EPARGNE DE GESTION	3 974 918	3 464 556	1 382 626	2 304 903	2 861 362
intérêts de la dette (+/- solde except)	26 774	48 546	132 950	177 094	54 431
2- EPARGNE BRUTE	3 948 144	3 416 010	1 239 644	2 173 434	2 806 930
remboursement en capital (hors RA)	94 366	120 153	324 257	453 640	580 889
3- EPARGNE DISPONIBLE	3 853 778	3 295 857	915 387	1 719 793	2 226 041
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	5 968 086	7 760 975	9 993 230	3 282 925	2 481 874
RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 208 199	1 356 887	2 330 228	1 352 681	1 127 346
4- BESOIN DE FINANCEMENT	4 759 887	6 404 089	7 663 002	1 930 244	1 354 528
emprunt (hors refinancement de dette)	0	4 000 000	4 000 000	1 500 000	0
7- EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE	1 803 673	2 674 595	-294 350	995 199	1 868 533
capacité de désendettement (endet./cp. Brute en nbre d'années)	0,3	1,4	8,3	4,4	3,2
ENDETTEMENT	1 021 000	4 899 936	10 269 936	9 624 621	9 050 230

Par rapport au mandat précédent (2008/2013), les recettes ont été moins dynamiques sur le mandat actuel, alors que l'évolution des dépenses s'est maintenue. En revanche, le programme d'investissement a été plus soutenu sur ce mandat que sur le précédent. Le financement des investissements s'est réalisé avec moins d'autofinancement que par le passé, d'où la croissance de l'endettement.

SYNTHESE : équilibres financiers <i>en milliers d'euros</i>	Variations 2008/2013	Variations 2018/2014
RECETTES COURANTES DE FONCTIONNEMENT	18,3%	4,1%
DEPENSES DE GESTION	14%	12%
1- EPARGNE DE GESTION	36%	-28%
intérêts de la dette (+/- solde except)	78%	103%
2- EPARGNE BRUTE	36%	-29%
remboursement en capital (hors RA)	424%	516%
3- EPARGNE DISPONIBLE	32%	-42%
	Montant moyen/an	Montant moyen/an
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	4 783 045 €	5 897 418 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 389 978 €	1 475 068 €
4- BESOIN DE FINANCEMENT	3 393 067 €	4 422 350 €
emprunt (hors refinancement de dette)	0	1 900 000
7- EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE	2 051 861	1 409 530
capacité de désendettement (endet./cp. Brute en nbre d'années)	capacité de désend	
ENDETTEMENT		

Du côté des ressources budgétaires, la diminution des dotations de l'Etat a pu être endiguée grâce à la dynamique fiscale vécue sur ce territoire et ce, malgré la disparition de la TPU.

Dans ce contexte, la redistribution des ressources aux Communes s'est accrue, même si la prise en charge du FPIC des Communes s'est arrêtée.

Le solde « ressources- redistribution » s'est redressé, permettant ainsi de financer des nouveaux services communs ou de mutualiser des coûts, ou de prendre en charge de nouvelles compétences (ou de les renforcer), sans arbitrer sur la politique de redistribution (GEMAPI, Voiries, MP, Natation, développement Économique et social, ADT, Agriculture...)

Le budget 2019, laisse entrevoir un niveau d'autofinancement objectif à plus de 2 M€. En effet, malgré une hausse des reversements et des dépenses liées aux interventions dans le champ des compétences de la CCVG et des prestations réalisées dans le cadre des services mutualisés, la dynamique fiscale a encore été très forte en 2019.

Côté investissement, les programmes se sont développés beaucoup plus vite qu'en 2018. Ce qui laisse entrevoir un montant de dépenses qui devrait atteindre les 5M€ (2 fois plus qu'en 2018).

Ainsi, le financement des investissements devrait se réaliser sans emprunt. L'autofinancement dégagé par l'excédent de fonctionnement (2M€), le fonds de roulement 2018 (1,9M€) et les subventions + FCTVA perçus en 2019 (1,4M€) devraient permettre de réaliser le budget 2019 avec une très légère avance de trésorerie.

II. ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

La vue globale du fonctionnement : Des recettes en hausse de manière plus importante que la progression des dépenses. Soit, Un budget 2020 qui devrait présenter plus d'autofinancement qu'en 2019.

(Principalement en raison d'une hausse « attendue » de la CVAE qui bénéficierait aux recettes de fonctionnement.)

A. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Des dépenses orientées à la hausse en 2020 en raison :

1. D'une augmentation des reversements.

- Participation au SMAGGA en hausse en 2020 (participations aux financement des projets d'ouvrages écrêteurs).
- Contributions au SITOM en hausse en 2020
- AC en baisse en 2020 du fait d'une nouvelle refacturation (services informatiques)
- DSC en hausse par la DSC+

2. D'une baisse des dépenses de gestion

En entretien voirie, le pôle prévoit d'avantage d'interventions en lien avec le renouvellement de mandat et les effets dus aux délais plus long d'émergence de nouveaux projets d'investissements.

En promotion économique, en 2019 on avait budgétisé 30 K€ pour les 10 ans de la Pépinière et en agriculture, la CCVG était chef de file que le projet paragrêle mis en place en 2019. Ces pôles de compétences devraient être en baisse de charges en 2020.

3. D'une stabilité des dépenses fixes (RH + frais généraux).

B. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Des recettes orientées en nette hausse en 2020, en raison :

1. D'une stabilité des dotations de l'Etat
2. D'une forte hausse des produits fiscaux :

En 2020, dans l'hypothèse d'un gel des bases forfaitaires et des taux d'imposition directs, l'évolution du produit fiscal est tributaire de l'évolution de la CVAE.

Mais 2020 reste marqué par de fortes incertitudes sur la disparition programmée de la TH et ses mécanismes de compensation.

3. D'une stabilité des recettes d'exploitation

A intégrer toutefois pour 2020, une baisse certaines des aides à l'accueil des GV du fait de la fermeture de l'aire de passage à Brignais et de nouvelles recettes de l'aire des GV sédentaires aux Vallières.

On peut s'attendre également à une modification (à la hausse ?) des loyers de la BTA et des locaux d'AquaGaron.

C. LES SOLDES D'AUTOFINANCEMENT

Ainsi le solde de gestion et l'autofinancement (l'annuité de dette étant stabilisée à 750K€) devraient augmenter significativement en 2020.

D. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT ET LEUR FINANCEMENT

Au global, un budget 2020 qui devrait présenter plus de 8M€ de programmes d'investissement, financé et équilibré en partie par un emprunt de 4,8M€.

Différents scénarios d'opérations d'investissement sont envisagés pour le budget 2020. On peut les présenter par pôle.

- **Sur le pôle voirie**, aux côtés des programmes classiques de requalifications annuels (2,2M€), viendront s'ajouter la requalification de l'avenue Devienne à Chaponost (1,4M€), et une 2ème participation à l'opération départementale sur les 7 chemins (300K€) qui devrait se poursuivre sur le giratoire à hauteur de Brignais (Av. de Gaulle).
- **Sur le pôle aménagement / développement économique**, il est envisagé une participation au déficit généré par l'opération de restructuration de la parcelle « Paralu » (800K€), ainsi qu'un fonds d'acquisition pour les terrains et fonciers situés en ZAE (250K€), ainsi que le ré abondement du fonds d'interventions d'aide aux entreprises aux côtés de la Région AURA (250K€) créée en 2019.
- **Sur le pôle territoire**, il est prévu d'investir sur le projet « cuvage collectif » à hauteur de 1 450 K€ en 2020. Ce projet pouvant fortement évolué à ce jour dans sa nature et son mode de financement.
- **Sur le pôle bâtiments**, il s'agit de prévoir quelques travaux d'ajustement sur la Gendarmerie (130K€) pour poursuivre et finaliser le projet d'extension du bâtiment administratif (2019).

En synthèse, les différents programmes 2020 s'élèveraient à ce jour à plus de 8.300 K€.

Du côté des ressources propres, on a encore beaucoup d'incertitudes sur l'opération « cuvage collectif » et sur les programmes de voiries éligibles aux subventions. Ainsi, les recettes d'investissement (hors emprunt) ne devraient pas s'élever au-dessus de 1,4M€ constitués essentiellement de FCTVA.

III. PROSPECTIVES BUDGETAIRES 2020-2023

Sur la base de ce scénario (DOB 2020), la conformité des équilibres budgétaires et du plan pluriannuel d'investissement est assurée en 2020 et sur le mandat suivant (2021 - 2025).

Rappelons que la stratégie financière pluriannuelle, sur laquelle s'est portée le choix des élus pour élaborer les budgets du mandat 2014-2020, répond à 3 principes :

- Un maintien du stock de dette à 10M€, pour maintenir un volume d'opérations d'investissement optimisé, moyennant des emprunts limités aux remboursements annuels.
- Un maintien des reversements élevés aux communes (un taux de reversement supérieur à 60% du budget de dépenses de fonctionnement).
- Un Programme Pluriannuel d'Investissement (P.P.I.) qui prévoit une enveloppe annuelle d'investissement de plus de 2,5M€ par an, telle que ventilé par exemple comme ci-dessous entres les différents programmes de la CCVG :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		2 650 000
26	Moyens généraux (équipements, mob & bât. siège)	90 000
	Parc de Rochilly	50 000
	Voirie	1 600 000
44	Gendarmerie/BMO	20 000
	Divers projets (bât, patrimoine)	0
31	PLH	450 000
22	Environnement / Agriculture	20 000
35	Centre Aquatique	50 000
20	Divers projets (bât, patrimoine)	0
25&32	Gens du Voyage	20 000
	Opérations sous conventions de MO Unique	0
30	Requalification Parcs d'activité	250 000
21	HA Fonciers-immob & tvx bat Pépinière	100 000

En considérant que :

- Le programme 2019 d'investissement atteint les 5M€, financé sans emprunt,
- Que tous les projets budgétisés en 2020 soient réalisés et financés (avec un emprunt de 4,9M€ en 2020),

La synthèse budgétaire du prochain mandat 2021-2025 peut se résumer au tableau ci-dessous :

CCVG Prospective financière 2020 - 2024 DOB 2020 (v du 5-11-19)													
SYNTHESE	2018	2019	2020	taux	2021	taux	2022	taux	2023	taux	2024	taux	2025
Prospective CCVG DOB 2019	CA	BP & BS	DOB	d'évol. %		d'évol. %		d'évol. %		d'évol. %		d'évol. %	
<i>montants en k€</i>													
RECETTES COURANTES DE FONCT	20 653 168	21 418 000	21 673 840	0,3	21 747 216	0,2	21 799 872	0,3	21 854 851	0,3	21 912 186	0,3	21 971 912
DEPENSES DE GESTION et des MISSIONS (y	17 791 806	18 600 000	18 926 692	0,4	19 008 086	0,4	19 091 108	0,4	19 175 790	0,5	19 262 166	0,5	19 350 269
1- EPARGNE GESTION	2 861 362	2 818 000	2 747 148	-0,3	2 739 130	-1,1	2 708 765	-1,1	2 679 061	-1,1	2 650 020	-1,1	2 621 643
intérêts de la dette	158 704	156 000	150 000	33,6	200 472	-4,2	192 067	-3,5	185 376	-4,3	177 395	-8,0	163 120
2- EPARGNE BRUTE	2 806 930	2 662 000	2 597 148	-2,3	2 538 658	-0,9	2 516 698	-0,9	2 493 685	-0,8	2 472 625	-0,6	2 458 523
remboursement en capital (hors RA)	580 889	578 000	580 000	37,9	799 625	-1,8	785 329	3,6	813 318	2,9	836 597	1,3	847 872
3- EPARGNE DISPONIBLE	2 226 041	2 084 000	2 017 148	-13,8	1 739 033	-0,4	1 731 369	-2,9	1 680 368	-2,6	1 636 029	-1,6	1 610 651
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 481 874	5 000 000	8 309 000	-68,1	2 650 000	0,0	2 650 000	-3,4	2 560 000	-17,6	2 110 000	-7,1	1 960 000
RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 127 346	1 400 000	1 430 800	-63,1	528 203	0,0	528 203	0,0	528 203	-22,5	409 385	-9,7	369 779
4- BESOIN DE FINANCEMENT DES INVESTISSE	1 354 528	3 600 000	6 878 200	-69,2	2 121 797	0,0	2 121 797	-4,2	2 031 797	-16,3	1 700 615	-6,5	1 590 221
7 - EMPRUNT	0	0	4 861 052	-91,8	400 000	0,0	400 000	0,0	400 000	-100,0	0	0	0
	<i>réalisé</i>	<i>inscrit</i>	<i>inscrit</i>										
ENDETTLEMENT	9 050 230	8 472 230	12 753 282	-3,1	12 353 657	-3,1	11 968 328	-3,5	11 555 011	-7,2	10 718 414	-7,9	9 870 542

Concernant le niveau d'endettement, il culmine, avec les emprunts 2020, à 12 354 K€, puis redescend en dessous les 10 M€ en fin de mandat suivant (31/12/2025).

Les reversements annuels aux Communes (DSC – AC) restent en permanence au-dessus des 11M€.

L'autofinancement annuel dégagé reste au-dessus de 1,6M€ chaque année.

Les dépenses d'investissement restent au-dessus de 2,5M€ par an, sauf en en 2024 et 2025 afin de remplir l'objectif d'endettement au-dessus de 10M€ (soit un ratio de 4,6 années d'épargne brute max.)

Ce scénario repose sur une hypothèse d'évolution atone des ressources et de maîtrise des dépenses de fonctionnement, notamment de la masse salariale.

Ce scénario montre également que la CCVG respecterait (si elle y était contrainte) les critères d'évolution maîtrisée définis dans la loi de programmation de l'Etat 2018 – 2020, (loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018) à savoir :

- Evolutions des dépenses de gestion : en dessous le plafond national de 1,2% inflation comprise.
- Evolution de l'endettement (ratio épargne brute / encours de dette) en dessous du plafond national de 12 ans.

Concernant la Gestion des Ressources Humaines, on dénombre 28 ETP budgétisés en 2020.

La masse salariale représente un montant de 1 782 K€ sur le budget 2020. Soit 9,42% des dépenses réelles de fonctionnement (le taux en moyenne des EPCI comme la CCVG est de 23,8% en 2016).

Le personnel affecté aux services communs mutualisés représente une charge, en majorité répartie et récupérable auprès des Communes membres utilisatrices, pour un montant d'environ 430 K€ en 2020.

Une assurance statutaire a été contractée et couvre la Collectivité pour le coût à verser correspondant aux arrêts de travail. Elle concerne tous les Agents de la CCVG depuis 2017.

Avec un taux d'absentéisme de 4,0% en 2018, le coût « brut » de l'absentéisme à la CCVG représente 1ETP (soit 30 à 40 K€, non comptées les indemnités de remboursements versées par l'assurance), soit 1/22ème ETP.

Ce coût apparait relativement faible aux regards des statistiques nationales en 2015 (sources Sofaxis), puisque le taux d'absentéisme pour une collectivité de notre tranche de nombre d'agents est de 9,2%.